



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°14-06

L'an deux mille quatorze,
Le 13 Février à Châlons en Champagne (Marnes)

| Date de convocation | 15 janvier 2014 |
|------------------------|-----------------|
| Nombre de délégués : | |
| + Titulaires | 38 titulaires |
| + Suppléants | 38 suppléants |
| + Présents | 21 |
| + vote par procuration | 0 |

Étaient présents :

M. Jean-Paul BACHY
M. Daniel BEGUIN
M. François BUSSIÈRE
M. Daniel COINCE
M. Daniel COURTAUX
M. Jean-François DAMIEN
M. Bernard CUNIN
Mme Annie DAZAC
M. Bernard DEKENS
M. Jean-François FREROT
M. Guy JOSEPH
M. Lionel LADOUCE
M. Pascal MAUROY
M. Pierre PANDINI
M. Claude PHILIPPE
M. Christian BORNIET
M. Bruno PILARD
Mme Morgane PITEL
M. Jean-Claude JACQUEMART
M. Daniel TOURNAY
M. Claude WALLENDORFF

Résultat du vote

A l'unanimité

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°14-06

Objet de la délibération :

Reprise des résultats de l'exercice 2013

Le Comité Syndical de l'EPAMA décide de procéder à la reprise des résultats de l'exercice budgétaire 2013 au budget primitif pour l'exercice 2014 de la manière suivante :

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement présente un excédent reporté :

- au compte 002 pour : 635 290,06 €
- 1068 pour : 40 000 €

Le résultat de clôture de la section d'investissement présente un déficit reporté :

- au compte 001 pour : 66 698,34 €

Le Président de l'EPAMA
Jean-Paul BACHY

